

DEPARTEMENT
BOUCHES DU RHONE
CANTON
GARDANNE
COMMUNE
PENNES-MIRABEAU

CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU 28 septembre 2026****157x26****PARTICIPATION ANNUELLE DES CLUBS OU ASSOCIATIONS UTILISATEURS
DES INSTALLATIONS MUNICIPALES MISE A JOUR DE LA LISTE DES
UTILISATEURS EXONERES**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente.

Le CONSEIL MUNICIPAL, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22 septembre 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Romain AMARO, Maire des Pennes-Mirabeau.

PRESENTS :

M. REYNAUD FIORILE Joelle, MELCHIONNE Cathia, GORLIER LACROIX Solange, NICOLAI Michèle, GARNIER Eliane, SCAMARONI Michel, LAMATHE Jean-Charles, ESTEVE Cédric, AJUTO Michael, VESPERINI Romain, Adjoints.

M. NORD-HUCHET Claire, VARON Brigitte JUVANTENY Isabelle, MARCHETTI Rose-Claire, SCOGNAMIGLIO Ambre, NOZIERES SAMPER Martine, COCH Emeline, GRAS-TRUBERT Sandrine, DOMINGUES DE CARVALHO Frédéric, LEBOEUF Tom, MERENTIER Jean-Marie, LONG Didier, LIGER Éric, CHAHID Ysmail, KAROUTCHI Aimé, BOUCHET Grégory, PALETTI Jean-Yves, FUSONE Maximilien, GIRAUD Jean-Luc, MUSSO Jean-Philippe, Conseillers Municipaux.

EXCUSES :

M. GUIDAT Nadège, MANIVET Valérie, KERBART Magali, KASBARIAN Claude, Conseillers Municipaux

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal.

Monsieur Tom LEBOEUF a été désigné par la majorité des membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de pouvoirs : 4

PARTICIPATION ANNUELLE DES CLUBS OU ASSOCIATIONS UTILISATEURS
DES INSTALLATIONS MUNICIPALES
MISE A JOUR DE LA LISTE DES UTILISATEURS EXONÉRÉS

Par délibération n°138x16 en date du 30 juin 2016, la Commune a fixé à 69€ (pour les associations utilisatrices des locaux moins de 10 heures par semaine) ou 114€ (pour les associations utilisatrices des locaux plus de 10 heures par semaine) la participation des clubs ou associations à but non lucratif, utilisateurs d'équipements municipaux. Les tarifs restent inchangés.

Pour rappel, il a été proposé d'exonérer de la redevance, les associations ou organismes ayant une vocation caritative, 3^{ème} Age, devoir de mémoire et mission de Service Public par délibérations 252x22 du 12 décembre 2022, 242x23 du 14 décembre 2023 et 191x25 du 25 septembre 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire,

Considérant l'évolution des activités sur la commune et des structures qui les portent, il est proposé à l'assemblée de réactualiser la liste des associations ou organismes bénéficiant d'une gratuité en ajoutant la Croix Rouge Française qui mène des actions caritatives sur la commune.

La liste des structures s'établira désormais comme suit :

Associations ou organismes gérés par le Pôle Cohésion Sociale :

- | | |
|---------------------------|---|
| • ADDAP 13 | • EPE (École des Parents et des Educateurs) |
| • FNACA | • CMP (Centre Médico Psychologique) |
| • Souvenir Français | • La clef des Ages |
| • Entraide Solidarité 13 | • Pour le Don de Sang Bénévole |
| • Secours Catholique | • ASMAT Point Accueil |
| • Conciliateur de justice | • Relais Petite Enfance (RPE) Léo Lagrange Petite Enfance |
| • SPIP | • LAEP - Maison Câlin – Parents Enfants Méditerranée |
| • CDAD | |
| • APERS | • LA CROIX ROUGE FRANÇAISE |

Associations gérées par le service des Sports :

- Amicale des Pompiers
- Les Ailes d'Eurocopter
- MISS 13 - Maison Intercommunale Sport Santé 13
- SGAMI SUD (Police Nationale)

Associations gérées par le service Culture :

- FCPE Monod
- ASIB PM

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

– ADOPTE la liste actualisée ci-dessus des associations ou organismes bénéficiant d'une gratuité,

– EXONÈRE de la redevance, les associations ou organismes listés ci-dessus,

– SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34 - Mme GARNIER ne participe pas au vote

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
TOM LEBOEUF



LE MAIRE
ROMAN AMARO

